

COMMUNIQUÉ **Pour diffusion immédiate**

Les pharmaciens des établissements de santé ratifient leur nouvelle entente de travail

(Montréal, le 29 mars 2015) – Les quelque 650 pharmaciens d'établissements de santé du Québec réunis cet après-midi en assemblée générale extraordinaire ont ratifié, dans une proportion de 98,9 %, leur nouvelle entente de travail. D'une durée de 5 ans, cette entente reconduit telles quelles les mesures particulières en vigueur dans l'entente de travail précédente, incluant le maintien d'un horaire de 40 heures et de diverses primes salariales. Par ailleurs, l'A.P.E.S. ne négociant pas les paramètres réseau, l'entente prévoit, comme à l'habitude, que s'appliqueront aux pharmaciens d'établissements les augmentations salariales et conditions générales qui seront conclues pour les autres employés syndiqués du réseau de la santé et des services sociaux.

« L'entente de principe ne comporte aucun recul du côté des primes salariales qui représentent de 15 à 45 % du salaire des pharmaciens d'établissements, ce qui était le principal objectif du comité de négociation », a indiqué le président de l'A.P.E.S., le pharmacien François Paradis.

Par ailleurs, un comité paritaire sera chargé d'évaluer l'efficacité et la pertinence des mesures particulières prévues à l'entente et de formuler des recommandations au ministère de la Santé et des Services sociaux six mois avant la conclusion de l'entente. « L'A.P.E.S. tenait à ce mécanisme afin d'éviter une autre crise à l'approche de la fin de l'entente, en 2020 », a poursuivi M. Paradis.

« Le résultat de la négociation démontre clairement qu'une rémunération compétitive par rapport à celle des pharmaciens salariés du privé est indispensable à la reconstruction de la pharmacie hospitalière au Québec, minée par 15 ans de pénurie », a précisé M. Paradis.

Dans une perspective à long terme, l'Association vise une rémunération fondée sur des échelles salariales compétitives, plutôt que sur des primes. « Sur ce plan, toutefois, c'est malheureusement partie remise », a conclu le président de l'A.P.E.S. ».

À propos de la pénurie de pharmaciens d'établissements de santé

Au 1^{er} avril 2014, 260 postes de pharmaciens hospitaliers étaient non comblés dans les établissements de santé du Québec, soit une pénurie de quelque 20 %. Cette pénurie touche toutes les régions du Québec, à divers degrés. Encore aujourd'hui, elle demeure de loin la plus critique du réseau de la santé, en proportion de l'effectif total.

À propos de l'A.P.E.S.

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1600 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux (CSSS), des centres hospitaliers universitaires (CHU), des centres hospitaliers affiliés (CHA), des instituts, des centres de réadaptation et certains centres hospitaliers de soins de longue durée (CHSLD) non rattachés à un CSSS.

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard
Sphère Communication
514 718-4811